

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00601

Numéro SIREN : 306 138 900

Nom ou dénomination : DECATHLON

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2022 sous le numéro de dépôt 24654

DECATHLON
Société Européenne
Au capital de 10 500 000€
Siège social : 4, Boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 306 138 900

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 15 MARS 2022

.../....

NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEUR GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Par l'effet de la démission de M. Michel ABALLEA, les mandats des cinq directeurs généraux délégués (Mme Isabelle GUYADER, M. Jean-Marc LEMIERE, M. Fabrice BESCHU, M. Arnaud GAUQUELIN et M. Franck VIGO) prennent fin à effet du 21 mars 2022.

En remplacement, Mme Barbara MARTIN COPPOLA expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assistée de quatre directeurs généraux délégués. Elle propose la nomination de :

- M. Steven DYKES, en charge des activités retail du Groupe
- M. Fabrice BESCHU, en charge de la supply chain et de la structuration de l'offre - Sports signés et Process industriels
- M. Jean-Marc LEMIERE, en charge des affaires financières et du développement international
- M. Franck VIGO, en charge des acquisitions et de leur intégration

Chaque Directeur Général Délégué est nommé Directeur Général Délégué pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025, tenue en 2026. Il est également précisé qu'en cas de cessation des fonctions du Directeur Général, il sera mis fin aux fonctions et attributions des Directeurs Généraux Délégués.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme MM. DYKES, BESCHU, LEMIERE et VIGO Directeurs Généraux Délégués de la Société pour la durée du mandat du Directeur Général.

Chaque nouveau Directeur Général Délégué ainsi nommé a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour lesdites fonctions.

Le conseil prend acte de ce que chaque nouveau Directeur Général Délégué est lié à la société par un contrat de travail et que les conditions de cumul de contrat de travail avec un mandat social sont remplies.



Le conseil décide donc que le contrat de travail de chaque nouveau Directeur Général Délégué se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

..../....

Monsieur **Fabien DERVILLE**,
Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'F' and 'D' followed by a horizontal line.

Monsieur **Steven DYKES**
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'S' and 'D' with a horizontal line.